

Leitmotive et écueils des pratiques factionnelles

Il convient maintenant de mettre en évidence les stratégies intra-conclavaires de la faction française. Évidemment, la « pratique » du conclave était, dans le cadre du régime factionnel, inséparable d'une communication extra-conclavaire qui conférait à l'élection pontificale une internationalisation politique concrète. Les liens permanents et réciproques entre l'intérieur et l'extérieur du conclave doivent être bien distingués pour ne pas faire de confusions ou de répétitions dans notre analyse. Nous avons déjà évoqué les pratiques extérieures, plus proprement diplomatiques, et leur implication au sein du conclave. Nous allons tenter ici d'évaluer le processus électoral à l'aune des mécanismes factionnels.

Rassemblement et jeux d'alliances

La faiblesse numérique de la faction française, marquée par une véritable stagnation entre 1644 et 1667 – huit cardinaux en faisaient officiellement partie – était un sérieux obstacle à tout projet sérieux de présentation – et donc de réussite – de candidats potentiellement éligibles. Il en était de même pour les petites et moyennes factions, qui ne pouvaient pas, indépendamment des autres, prétendre à une « victoire » électorale. En 1667, les factions espagnole et « Barberine » comptaient chacune 13 cardinaux, la faction Chigi et les indépendants de l'Escadron volant disposaient de 18 cardinaux. Le quorum de voix indispensable pour assurer une élection étant de deux tiers des votants, selon les dispositions d'Alexandre III, confirmées par Grégoire XV, il fallait obtenir au minimum 38 voix en 1644, 44 voix en 1655, 43 voix en 1667. Si chaque faction voulait garantir son autonomie, elle avait pourtant besoin d'entrer en contact avec les autres factions, pour pouvoir avancer des candidats aptes à être élus et obtenir progressivement la majorité. Joseph Güthlin soulignait que la règle des deux tiers, tout en donnant un caractère incontestable à la validité de l'élection, ne permettait pas alors d'obtenir un résultat rapide⁵⁰³.

La première tactique de renforcement d'une faction consistait dans le rassemblement autour de la cause d'un candidat. En 1644 et en 1655, le cardinal Sacchetti ne disposait pas uniquement de la bienveillance de la France. Créature d'Urbain VIII, il avait naturellement le soutien de la faction « Barberine », à laquelle il appartenait, soutien renforcé par la décision des frères Barberini « de ne sortir point de leurs créatures »⁵⁰⁴. Par contre, notait Saint-Chamond, Sacchetti était « tellement contrarié par les Espagnolz et par les Romains qu'il n'y a aucune

⁵⁰³ « [...] comme il faut nécessairement cette implacable majorité des deux tiers, les tâtonnements en sens divers sont assez longs. » Güthlin, *Le Conclave, op. cit.*, p. 124.

⁵⁰⁴ Mémoire du roi à Saint-Chamond (19 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 244.

apparence de le pouvoir faire réussir »⁵⁰⁵. Nous considérerons plus tard ces obstacles, et en particulier l'arme de l'exclusion. En 1655, Buti assurait du soutien de « card[in]aux indépendans qui sont unis et résolus de faire tous les efforts humainement possibles pour eslever Sacchetti à la barbe des Espag[n]olz et des Medici »⁵⁰⁶. Le soutien d'autres factions n'empêchait pas non plus des soutiens individuels, chaque cardinal demeurant théoriquement libre de son scrutin, quoiqu'à ses risques et périls s'il appartenait à une faction de Couronne. Ainsi Lionne informait Mazarin du ralliement de deux membres éminents de la faction espagnole : « L'abbé Costa m'envoya hier dire [...] que Lugo⁵⁰⁷ et Trivultio⁵⁰⁸ estoient gagnés pour Sacchetti [...] »⁵⁰⁹. De même, le cardinal de Retz, exclu de la faction française et plus ou moins agrégé à l'Escadron volant, fut l'un des plus ardents partisans de Sacchetti⁵¹⁰. Grâce à ces cardinaux convaincus de la cause du candidat français, celui-ci put obtenir, en 1655, « jusques à 34 [voix], nonobstant l'opposition des Florentins et Espagnols »⁵¹¹. La tactique du rassemblement ne suffisait pas pourtant pour atteindre la majorité, les convaincus de la première heure se heurtant rapidement aux ennemis de leur candidat et à la présentation d'autres « *papabili* »⁵¹². La faction devait ainsi travailler à gagner des voix par le biais d'un véritable travail de négociation.

La tactique de la négociation consistait à nouer des alliances avec d'autres factions et cardinaux, ce qui impliquait un effort de persuasion et de séduction. C'est ici qu'une grande méticulosité était particulièrement exigée des membres de la faction et de leurs conclavistes. Pour permettre à une candidature de se maintenir en lice jusqu'à la fin, sans essoufflement ni effondrement, les chefs de factions devaient faire preuve d'une particulière ténacité. Güthlin écrivait : « Une fois [les partis] formés, il est nécessaire qu'ils discutent ensemble, qu'ils délibèrent, qu'ils cherchent mutuellement à se convaincre, à faire prévaloir leurs sentiments [...] »⁵¹³. Ces délibérations s'imposaient, tout en garantissant le secret du vote de chaque cardinal, afin de « rendre moins imprévisible, et donc plus orientable, le résultat du conclave »⁵¹⁴. Elles faisaient donc partie du processus normal de l'élection pontificale. En proposant un candidat à d'autres cardinaux, il fallait néanmoins tenir compte d'éléments essentiels, ainsi énumérés par Güthlin :

⁵⁰⁵ Dépêche de Saint-Chamond à Mazarin (6 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 288 v°.

⁵⁰⁶ Dépêche de Lionne à Mazarin (1^{er} février 1655), AAE CP Rome 127, f° 241 v°.

⁵⁰⁷ Juan de Lugo y de Quiroga (1583-1660), théologien jésuite, cardinal (1643).

⁵⁰⁸ Giangiacomo Teodoro Trivulzio (1597-1656), prince de Musocco et du Saint-Empire, grand d'Espagne, cardinal (1629), vice-roi et capitaine général d'Aragon (1642), président et capitaine général du royaume de Sicile (1647), vice-roi de Sardaigne (1649), gouverneur et capitaine général du duché de Milan *ad interim* (1655-1656).

⁵⁰⁹ Dépêche de Lionne à Mazarin (8 février 1655), AAE CP Rome 127, f° 262 v°.

⁵¹⁰ « Je luy ay demandé comment se comportoit le Card. de Retz. Il m'a répondu qu'il croioit que, par une considération ou par une autre, il avoit tousjours donné sa voix à Sacchetti, qu'il ne traittoit avec personne [...] » Lettre de Duneau à Mazarin (8 mars 1655), AAE CP Rome 127, f° 303.

⁵¹¹ Lettre de Duneau à Mazarin (22 février 1655), AAE CP Rome 127, f° 289.

⁵¹² On appelait « *papabile* » (au pluriel, « *papabili* ») les cardinaux considérés comme potentiellement éligibles.

⁵¹³ Güthlin, *Le Conclave*, *op. cit.*, p. 390-391.

⁵¹⁴ « Se il voto doveva essere assolutamente segreto e non pubblico, [...] ancora più importante era conoscere le appartenenze, le inclinazioni e gli interessi dei cardinali elettori, per intuire come avrebbero “segretamente” votato e rendere meno imprevedibile, e quindi più orientabile, l'esito del conclave. » Visceglia, *Morte e elezione*, *op. cit.*, p. 364.

« La diversité de tempérament, les oppositions de caractère et de points de vue, les relations et les préférences personnelles, les tendances politiques, les considérations nationales se donnent tout naturellement carrière »⁵¹⁵. Ces deux derniers éléments sont essentiels et semblent justifier l'implication des diplomaties princières dans le jeu conclavaire. En raison de la politisation effective de l'élection, l'effort de persuasion mené par les factions était à la fois inspiré par les instructions des Couronnes et secondé par les diverses récompenses promises aux cardinaux « conquis » par l'ambassadeur, au nom de son souverain. Ainsi, les factions des Couronnes – France et Espagne – devaient jouer de leur influence sur les autres cardinaux, afin de « recruter le plus d'alliés », tout « en tenant compte des affinités ou des antagonismes de personnes »⁵¹⁶. Il s'agissait donc d'un équilibre complexe à maintenir entre quantité et qualité.

Il fallait bien entendu tenir compte avant tout de l'estime d'un candidat potentiel au sein du Sacré-Collège, en excluant d'emblée ceux qui étaient grandement discrédités, leurs chances de réussir étant quasiment nulles. C'est dans cette perspective que fut proposée en août 1644, à côté de Sacchetti, la figure du vieux cardinal Bentivoglio, considéré comme « un si digne subject qui avoit l'approbation générale de tous »⁵¹⁷. En 1667, Rospigliosi était, aux dires de l'abbé de Machaut, « le sujet qui a le plus d'applaudissement dans cette cour »⁵¹⁸, malgré l'opposition du cardinal-neveu Chigi. Quelques jours après l'élection d'Alexandre VII, Lionne avait noté, à propos de Rospigliosi, que « ce Prêlat [était] considéré par toute la Court pour un homme qui peut estre fort facilement successeur de ce Pape cy »⁵¹⁹.

Il était nécessaire ensuite de favoriser un rapprochement avec les factions népotiques – ou assimilées – à savoir la faction Barberine en 1644, à laquelle s'ajoutèrent l'Escadron volant en 1655 et la faction Chigi en 1667. La France chercha à détacher les cardinaux-neveux et leurs fidèles de la concurrence espagnole. En 1644, l'intention première était de sensibiliser les Barberini sur la menace potentielle des Espagnols sur leurs intérêts familiaux : « Mess[ieu]rs les Card[in]aux Barberins doibvent considérer que l'ennemy qu'ilz ont le plus à craindre c'est l'Espagne, tellement que leur véritab[le] intérêt n'est pas de ne sortir point de leurs créatures, mais de faire un Pape qu'ilz se puissent assurer qui ne sera jamais Espagnol, ce qu'à peine sçauroient-ils trouver dans leurs créatures, du moins avec autant de certitude qu'en la personne de Bentivoglio »⁵²⁰. Bentivoglio étant une créature de Paul V, les Barberini étaient invités à ne pas se réduire aux candidats issus de leur faction. Les revirements et les obstacles posés par les cardinaux Antonio et Francisco aux conclaves de 1644 et 1655 avaient suscité une profonde

⁵¹⁵ Gùthlin, *Le Conclave*, *op. cit.*, p. 391.

⁵¹⁶ *Ibid.*, p. 124.

⁵¹⁷ Dépêche de Saint-Chamond à Mazarin (29 août 1644), AAE CP Rome 84, f° 220 v°.

⁵¹⁸ Lettre de Machaut à Lionne (3 mai 1667), AAE CP Rome 183, f° 140 v°.

⁵¹⁹ Dépêche de Lionne à Chaulnes (19 avril 1655), AAE CP Rome 129, f° 269 v°.

⁵²⁰ Instruction du roi à Saint-Chamond (19 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 243 v°.

méfiance à l'égard des factions népotiques. Au soir de la mort d'Alexandre VII, Chaulnes encourageait la réforme proposée par l'Escadron volant, en soulignant le lien quasi-naturel entre les factions népotiques et l'Espagne : « [...] je n'entreray pas dans un plus grand détail des autres factions, parce que j'auray tout le temps de le faire selon le plan que l'on fait sur la refforme du népotisme, de laquelle V. M. aura toute la gloire, parce qu'elle est contraire à l'Espagne, les neveux estant toujours obligez d'en favoriser le Party »⁵²¹. Les ambassadeurs avaient donc saisi l'importance d'une alliance avec l'Escadron – fort de 18 membres en 1667 – qui avait manifesté de bonnes intentions à l'égard de la France⁵²². Pourtant, deux semaines auparavant, Chaulnes laissait entrevoir l'utilisation de « voyes un peu extraordinaires », à savoir une union entre les factions française et espagnole : « [...] je prendray la liberté de luy dire [à l'ambassadeur d'Espagne] que j'ay formé un dessein pour ce conclave de faire avoir à V. M. la gloire de l'exaltation du Pape par des voyes un peu extraordinaires, qui est par l'union de la faction d'Espagne à celle de V. M., y ayant trouvé assés de disposition dans l'humeur dud[it] Ambass[adeu]r [...] »⁵²³. Le revirement de Chaulnes est certainement lié au déclenchement de la guerre de Dévolution, Louis XIV ayant envahi sans ultimatum les Pays-Bas espagnols, le 24 mai. Informé des préparatifs du conflit depuis plusieurs mois, Chaulnes ne pouvait que prévoir une nouvelle crispation des relations diplomatiques franco-espagnoles, y compris sur à Rome.

Bien souvent, au fil des négociations, il fallait être capable de composer en proposant un candidat acceptable par les autres factions, lesquelles étaient susceptibles de formuler une exclusion contre un candidat trop assujéti à une Couronne. Dans ce cas-là, il ne s'agissait pas de rechercher une alliance – en 1644, une alliance entre les factions française et espagnole était impensable – mais faire tendre les scrutins vers un candidat de compromis. Face à l'acharnement espagnol et toscan contre Sacchetti, Saint-Chamond s'avisa de faire promouvoir le cardinal Altieri⁵²⁴, qui pouvait facilement obtenir le soutien des factions française, espagnole et « Barberine » : « J'ay proffité de cette proposition pour la f[air]e scavoir au C[ardin]al Anthoine, qu'il ne tiendra qu'à luy de promouvoir Altieri, puisqu'il ne se trouve pas dans le nombre des exclus par les Espagnols, qu'il sera favorisé par les François et que ces deux partys, joints avec les créatures du feu pape, ne trouveront nul obstacle [...] »⁵²⁵.

Évoquons un dernier élément à ne pas négliger dans les négociations inter-factionnelles. Il s'agit de l'opposition traditionnelle entre les jeunes cardinaux et ce qu'on appelait le « Vieil

⁵²¹ Dépêche de Chaulnes au roi (23 mai 1667), AAE CP Rome 183, f° 278 v°. L'Escadron souhaitait abolir le népotisme.

⁵²² « [Retz] m'a confirmé ce que le card[inal] Azzolin m'a toujours mandé, qu'ils agiroient en gens d'honneur ; et de plus mesme qu'ils auroient avec moy la mesme conduite qu'ils avoient au dernier conclave avec l'Amb[assadeu]r d'Esp[agne]. S'ils tiennent leur parole, je croy que V. M. n'aura pas sujet de s'en plaindre. » Dépêche de Chaulnes au roi (23 mai 1667), AAE CP Rome 183, f° 279.

⁵²³ Dépêche de Chaulnes au roi (10 mai 1667), AAE CP Rome 183, f° 165.

⁵²⁴ Giambattista Altieri *seniore* (1589-1654), frère du futur Clément X, évêque de Camerino (1624-1627), vice-gérant de Rome (1637-1643), cardinal (1643), évêque de Todi (1643).

⁵²⁵ Dépêche de Saint-Chamond à Mazarin (29 août), AAE CP Rome 84, f° 221 v°.

Collège », autrement dit les membres plus anciens du Sacré-Collège. Ce « Vieil Collège » ne consistait pas en une faction à part entière, leurs membres étant dispersés entre les différents partis. La crainte de devoir supporter un long pontificat, crainte accrue par les dérives du népotisme sous Urbain VIII, poussait les vieillards à bloquer les jeunes candidats. Le mémoire royal du 10 août 1644 prenait en compte cet obstacle : « On doit faire considérer à M. le Card[in]al Barberin que l'un des plus grandz obstacles qu'auront aujourd'huy les subjectz qui peuvent estre eslevés sera celuy de la jeunesse, dans les dégoustz que chacun a de la longueur du dernier pontificat »⁵²⁶. C'est pour cette raison qu'à côté du jeune Sacchetti – 58 ans – la faction française proposa Bentivoglio – 65 ans et malade. En 1655, la France pouvait compter sur les vieillards pour s'opposer à Rapaccioli, alors âgé de 47 ans, et entraver Chigi, qui avait 56 ans. Face à ces deux cardinaux, la faction française essaya de pousser les vieillards en faveur de Sacchetti, presque septuagénaire, en essayant de les persuader que l'élection éventuelle de Chigi, favorisée par une coalition entre les Espagnols, les Florentins, la faction « Barberine » et l'Escadron, serait un véritable blâme contre le « Vieil Collège » : « Si le coup réussit, les vieillards [*sic*] auront le chastiment qu'ils méritent du crime dont ilz sont coupables envers Dieu et toute la Chrestienté en l'affaire de Sacchetti, voyant fait à l'improviste un Pape à barbe noire, et qui vengera l'injustice qu'ils ont faite à Sacchetti, quand ce ne seroit qu'en vivant plus que tous eux »⁵²⁷. Cet effort de persuasion ne fonctionna pas et Chigi fut élu. Quant à Rospigliosi, au conclave de 1667, ses 67 ans ne pouvaient que plaider en sa faveur auprès des vieillards.

« Mettre sur le tapis » : choix des candidats et inclusion

Comme tout système électif, le conclave devait procéder au choix du futur chef de la Chrétienté. Or ce choix ne reposait pas sur des candidatures subjectives, aucun cardinal n'ayant le droit de faire une campagne électorale pour lui-même. Des noms devaient être avancés par les factions, gagnant ou perdant des voix au fil des scrutins, avant que deux ou trois cardinaux s'en distinguent et entrent en « concurrence » jusqu'à la victoire de l'un d'entre eux. Cette logique obéissait à la fois à des réglementations strictes, quant au respect des normes canoniques, des procédures électorales, du secret des scrutins et de l'interdiction théorique de toute forme de pression interne ou externe. Elle obéissait aussi à de nombreux facteurs contingents, qui court-circuitaient les prédictions et pronostications établies au début du conclave. Cette imprévisibilité présidant à l'élection a donné le célèbre adage : « Qui entre au conclave pape en sort cardinal »⁵²⁸. Cela n'empêchait pas les parieurs romains de se lancer dans un véritable marché prédictif qui en dit long sur l'intérêt puissant porté par la Ville à l'élection de son futur souverain, comme l'a

⁵²⁶ Mémoire du roi à Saint-Chamond (10 août 1644), AAE CP Rome 84, f° 90.

⁵²⁷ Dépêche de Lionne à Brienne (30 mars-6 avril 1655), AAE CP Rome 129, ff. 239 v°-240.

⁵²⁸ Ce dicton est déjà signalé au XV^e siècle par Æneas Sylvius, futur pape Pie II.

constaté Renaud Villard pour le XVI^e siècle⁵²⁹. L'élection se déroulait donc, pour reprendre l'expression de Maria Antonietta Visceglia, dans « un état de constante précarité »⁵³⁰.

Le choix d'un candidat devait tenir compte de critères essentiels. Il fallait d'abord élire le chef de la Chrétienté, un homme doté des capacités indispensables pour assumer la triple charge d'enseigner, de gouverner et de sanctifier⁵³¹. Les princes catholiques étaient loin de mépriser ces critères, comme en témoigne l'instruction royale du 9 août 1644 : « Sa Maj[esté], dans l'eslection du Pape futur, n'a au[tr]e but que de voir eslevé à cette dignité celui qui en sera le plus digne, le plus amateur de la justice et le plus destaché des passions particulières, pour vacquer avec fruit au bien de la chrestienté »⁵³². À côté, la politisation irréversible du rôle du pape, en tant que prince temporel et « père commun » des souverains catholiques, ajoutait d'autres exigences d'ordre diplomatique. Si la neutralité était revendiquée par le Saint-Siège pour garantir son arbitrage dans les conflits internationaux, les monarques français et espagnol tentaient de pousser l'élection vers un candidat plus ou moins attaché à leur Couronne, ou du moins non inféodé à la Couronne adverse. « Le Roy n'a au[tr]e but dans l'eslection du Pape futur que de voir donner à la chrestienté un bon chef désintéressé et qui ayt assez de vigueur pour se deffendre d'adhérer aux injustices des Espagnolz »⁵³³. De toute façon, le choix d'un candidat trop marqué politiquement s'exposait inévitablement à voir brandie contre lui, par la faction adverse, l'arme de l'exclusive. Il fallait ainsi « s'éloigner de personnages ou d'individus contestables ayant trop de pouvoir et la capacité d'obtenir l'assentiment des rois et des princes, sans être ou apparaître leurs favoris »⁵³⁴.

Le choix de candidats par la faction française dépendait des instructions royales, mais aussi d'un travail commun entre l'ambassadeur et le protecteur. Peu après la mort d'Urbain VIII, Saint-Chamond demandait un entretien privé au cardinal Antonio : « Je le priay, en nous séparant, d'aggréer que je le visse en particulier pour conférer ensemble des sujets qui seroient les plus dignes d'estre eslevez au Papat »⁵³⁵. Le choix des « *papabili* » devait être « étudié et préparé soigneusement et talentueusement »⁵³⁶. Il fallait d'abord tenir compte des autres factions, afin de consolider les alliances autour de candidats communs. En 1644, il était opportun de tenir compte des exigences de la faction « Barberine », en raison de l'amitié théorique entre cette maison et la

⁵²⁹ Voir Villard (Renaud), « Le conclave des parieurs : paris, opinion publique et continuité du pouvoir pontifical à Rome au XVI^e siècle », *Annales HSS*, 2009/2 (64^e année), p. 375-403.

⁵³⁰ « [...] this political game may seem to be conducted in a state of constant precariousness, subject to the court's uncertainties and to the risks of international politic situations [...] » Visceglia, « Factions in the Sacred College », art. cit., p. 117.

⁵³¹ Voir Minnerath (Roland), *Le pape, évêque universel ou premier des évêques ?*, Paris, Beauchêne, 1978, p. 115.

⁵³² Instruction du roi aux cardinaux et au marquis de Saint-Chamond (9 août 1644), AAE CP Rome 84, f^o 74.

⁵³³ *Ibid.*, f^o 76 v^o.

⁵³⁴ « Keeping away from questionable characters or individuals with too much power and the ability to obtain the assent of kings and princes without being, or appearing to be, their favourites. » Visceglia, « Factions in the Sacred College », art. cit., p. 117.

⁵³⁵ Dépêche de Saint-Chamond au roi (1^{er} août 1644), AAE CP Rome 84, f^o 117 v^o.

⁵³⁶ « [...] it had to be carefully and skilfully studied and prepared. » Visceglia, « Factions in the Sacred College », art. cit., p. 117.

Couronne de France, malgré l'obstination des frères Barberini à ce que le nouveau pape soit choisi parmi les créatures d'Urbain VIII⁵³⁷. Le choix de Sacchetti tenait compte de cette réserve. En 1667, Chaulnes fit persuader le cardinal-neveu Chigi de demeurer dans cette optique, surtout dans le but de bloquer les candidats de la faction « Barberine »⁵³⁸. Nous voyons ici que le choix impliquait l'obstruction de prélats dépendant de factions hostiles, la faction espagnole en 1644 et 1655, et la faction « Barberine » en 1655 et 1667. En 1655, l'instruction royale écartait les cardinaux affiliés à Francesco Barberini, pour bloquer un éventuel retour de ce dernier au pouvoir : « [...] Sa Majesté se promet que Mons^r le Card[in]al d'Este, ni les autres card[in]aux, ne contribueront jamais à l'eslection d'aucun de ceux qui sont si estroittem[en]t unis au Card[in]al Barberin, qu'il y eust raison de croire qu'il auroit la principale direction des affaires sous leur pontificat, ou qu'il gouverneroit l'esprit du pape »⁵³⁹. Mme Visceglia soulignait en outre qu'à partir de 1655, les chefs de factions ne devaient pas négliger « les désirs et orientations d'un groupe qui était potentiellement disponible pour un vote 'libre', les soi-disant cardinaux neutres », autrement dit l'Escadron volant⁵⁴⁰. Pour compter sur leur soutien, il fallait se présenter ouvertement en avocat de la liberté du conclave. La réussite de Rospigliosi, en 1667, est fondée sur cette alliance et cette disposition. Il était essentiel enfin de ne pas s'en tenir aux jeunes cardinaux, mais d'ouvrir la sélection aux « Vieil Collège », pour éviter un blocage potentiel. En 1644, Saint-Chamond conseilla au cardinal Antonio d'inclure Bentivoglio, bien qu'il ne fût pas de ses créatures : « Je luy ay représenté encore que je scavois de bon lieu que les Espagnolz vouloient porter Monsieur le Cardinal Cressentio⁵⁴¹ et Cennino⁵⁴² qui sont du vieux Collège et ses ennemis, [...] il falloit au moins qu'il se préparast à en choisir une dans ledict vieux Collège qui luy fust assurée »⁵⁴³.

Une faction numériquement forte ou une coalition de factions de moindre importance devait établir une liste d'inclusion, c'est-à-dire une sélection de candidats à proposer successivement pour rallier vers l'un d'entre eux le plus de suffrages possibles. Au début du conclave de 1644, Sacchetti était le principal candidat de la faction française, avec le soutien théorique de la faction « Barberine ». Bentivoglio fut désigné comme candidat de secours dans l'instruction royale du 9 août. Dans sa dépêche du 10 août, Saint-Chamond ajouta sur la liste le

⁵³⁷ Voir « Epilogo di quelle cose che occorrono al Sigre Card^{le} Ant^o proposito de lo spaccio pervenutogli il giorno di S. Luigi dal Sig^{re} Ambasc^e di Francia, e dal Sig^{re} Vincenzo Martinozzi » (26 août 1644), AAE CP Rome 84, f^o 209.

⁵³⁸ « A l'esgard, Sire, de l'union du Card[in]al Chigi avec le Barberin, comme ce dernier ne perd aucun moment d'y travailler, je puis assurer V. M. que je n'en perds pas aussy pour ruiner son espérance, ayant suscité plusieurs Cardinaux de presser fortement led[it]card[in]al Chigi et particulièrement le Card[in]al Letta, lequel luy a parlé deux fois et la dernière, en ses propres termes qu'il m'a mandé, que s'il concourroit à d'autres sujets que ceux de sa faction, estant contre son honneur et celui des créatures du Pape, il n'y en a pas une qui ne se creut fort honnestement disposée de le suivre [...] » Dépêche de Chaulnes au roi (3 mai 1667), AAE CP Rome 183, ff. 115 v^o-116.

⁵³⁹ Dépêche de Lionne à Mazarin (25 janvier 1655), AAE CP Rome 127, f^o 181.

⁵⁴⁰ « Thus faction leaders had to conduct negotiations on many fronts, with different methods and without ever neglecting the desires and orientations of a group that was potentially available for a 'free' vote, the so-called neutral cardinals. » Visceglia, « Factions in the Sacred College », art. cit., p. 119.

⁵⁴¹ Pier Paolo Crescenzi (1572-1645), cardinal-évêque de Porto-Sainte-Rufine et vice-doyen du Sacré-Collège (1641).

⁵⁴² Francesco Cennini (1566-1645), alors cardinal-évêque de Sabina (1641) et préfet de la Congrégation du Concile (1644).

⁵⁴³ Dépêche de Saint-Chamond au roi (10 août 1644), AAE CP Rome 84, ff. 148-148 v^o.

cardinal Altieri, « sujet de grand mérite »⁵⁴⁴ et absent de la liste d'exclusion espagnole. Le choix d'Altieri fut motivé toutefois par le souci de renforcer la faction française, afin que ce cardinal, en signe de gratitude, « se joigne aussi sousmain à n[ot]re party aux occasions où on sera forcé de former quelque exclusion »⁵⁴⁵. Au début du mois de septembre, Saint-Chamond évoqua le nom du cardinal Rocci⁵⁴⁶, « qui est bon et m'a beaucoup promis pour la France et il seroit gouverné par le card[in]al Spada, qui a fort bon esprit et m'a toujours fait cognoistre qu'il porteroit les intérêts de la France par préférence à tous autres »⁵⁴⁷. En 1655, nous trouvons de nouveau Sacchetti comme principal choix de la France. Chigi, inscrit dans un premier temps sur la liste d'exclusion de la France, fut intégré comme candidat secondaire à la mi-mars, « en cas que l'on perde à la fin toute espérance de faire réussir [l'élection] de monseigneur le Cardinal Sacchetti »⁵⁴⁸. Rapaccioli fut un temps proposé, sur proposition du cardinal Antonio, qui le considérait comme « un pape duquel la France pourrait espérer toute meilleure satisfaction »⁵⁴⁹. En 1667, le choix français se porta sur deux créatures d'Alexandre VII, le cardinal Rospigliosi en priorité, considéré comme « fort digne de l'estime que [le roi] en a conçu »⁵⁵⁰, et le cardinal Buonvisi, un ancien client des Barberini fidélisé à la cause française, qui « avoit ce qui s'appelle la voix du peuple »⁵⁵¹.

La multiplication des candidats, due à l'opposition entre les factions, rendait difficile la formation d'une majorité, et pouvait ainsi provoquer l'enlisement du conclave. En raison du face-à-face franco-espagnol, exacerbé par les crispations entre les Barberini et les Médicis, le conclave de 1655 a duré 80 jours. L'opposition systématique aux candidats principaux obligeait les factions à passer aux candidats secondaires. Les factions finissaient par réaliser des transactions pour tomber sur un candidat de médiation. Comme le soulignait Joseph Güthlin, « les chefs des factions parviennent à s'entendre sur un candidat commun, qui n'est généralement aucun de ceux donc, au début, les noms ont été mis en avant »⁵⁵². Tel est le processus logique des compromis électoraux du conclave. Toutefois, les chefs de factions pouvaient employer certaines « *finezze* » pour sauver leur candidature principale. Il s'agissait de « mettre sur le tapis » (telle était l'expression consacrée) des candidats secondaires – et ainsi les sacrifier en cas d'échec – avant de promouvoir le candidat principal, pour ne pas ruiner trop tôt son éventuel succès. En février

⁵⁴⁴ Lettre de Saint-Chamond au cardinal Antonio (10 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 89.

⁵⁴⁵ Mémoire du roi aux cardinaux et au marquis de Saint-Chamond (9 août 1644), AAE CP Rome 84, f° 80.

⁵⁴⁶ Ciriaco Rocci (1581-1651), archevêque titulaire de Patras (1628), nonce en Suisse (1628-1630), puis en Autriche (1630-1634), cardinal (1629/1633), légat à Ferrare (1637-1640).

⁵⁴⁷ Dépêche de Saint-Chamond à Mazarin (5 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 273.

⁵⁴⁸ « Déclaration envoyée par le S. de Lionne à M^{es} les Cardinaux du parti du Roi » (17 mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 185.

⁵⁴⁹ « Se la Francia vorra il Card^{le} Rapaccioli con una mano, io l'aderero con due : havendomi particolarmente assicurato di novo q[ues]ta mattina il Sig^r Card^{al} Antonio mio padrone che sarebbe un papa dal quale la Francia potrebbe sperare ogni maggior sodisfattione [...] » Billet de Buti à Lionne (14 février 1655), AAE CP Rome 129, f° 11.

⁵⁵⁰ Dépêche de Chaulnes au roi (23 mai 1667), AAE CP Rome 183, f° 278. On trouvait aussi, en tête de la liste donnée dans le mémoire de mai 1666 adressé à Chaulnes, le nom du cardinal Albizzi.

⁵⁵¹ Dépêche de Chaulnes au roi (23 mai 1667), AAE CP Rome 183, f° 278.

⁵⁵² Güthlin, *L'élection papale, op. cit.*, p. 237.

1655, tout en maintenant Sacchetti dès le départ, Lionne suggéra à Mazarin de « jouer un tour » en tentant la pratique de Rapaccioli, afin d'attirer sur lui l'opposition des Florentins et du « Vieil Collège » et hâter son exclusion :

« Si pour servir Sacchetti, on eut jugé à propos de jouer le tour dont il est parlé dans le billet de Buti, de proposer Chigi, j'aurois bien mieux aimé en tout cas proposer Rapaccioli, parce qu'il est vraisemblable que les Fiorentini auroient incomparablement pris plus de spovante sur son sujet que sur Chigi, et que nous n'aurions pas couru tant de risque, d'autant que les Vieux n'i concouroient encore moins volontiers qu'à Chigi, à cause que son aage n'est que de quarante sept ans [...] »⁵⁵³

Le cardinal Bichi, qui estimait Rapaccioli comme « beaucoup pire et plus dangereux pour la France que Chigi »⁵⁵⁴, pointa du doigt le risque de cette tactique. Au début du mois de mars, Lionne était convaincu de son inéligibilité, comme en témoignent ces lignes plaisantes : « Cependant je me console en quelque façon d'apprendre par la bouche de tous les plus sensez qui sont dans le conclave que Rapaccioli ne peut non plus estre Pape que les asnes voler, qui est le terme mesme dont ils ont usé pour en exprimer l'impossibilité »⁵⁵⁵.

« L'art de la faction », pour reprendre l'expression de Maria Antonietta Visceglia⁵⁵⁶, exigeait donc une habileté mêlant surtout prudence, discrétion et anticipation, afin de faire tenir une pratique jusqu'à un succès probable sinon certain. Cette habileté devait toutefois tenir compte d'écueils et de freins auxquels la pratique factionnelle était régulièrement confrontée.

Freins et obstacles aux mécanismes factionnels

La pratique des factions était régulièrement entravée par un certain nombre d'éléments intrinsèques – les faiblesses de la procédure électorale, que nous aurons l'occasion d'évoquer – et extrinsèques – les circonstances propres à chaque conclave, mais surtout l'importance du facteur de contingence, principalement lié aux dispositions des chefs et des membres des factions. L'ensemble de ces éléments, plus ou moins prévisibles, obligeait les ambassadeurs et les cardinaux factionnaires les plus fidèles à une délicate adaptation de leurs stratégies à des contextes conclavaires divers et variés. Il nous faut relever ici les principaux obstacles auxquels fut confrontée la faction française.

Le premier écueil concernait l'unité des membres de la faction et la sauvegarde des alliances effectuées par les négociations internes. L'unité d'une faction tenait avant tout à l'obéissance de ses membres aux directives données par leur chef, mais aussi à l'autorité relative

⁵⁵³ Dépêche de Lionne à Mazarin (8 février 1655), AAE CP Rome 127, ff. 266 v^o-267.

⁵⁵⁴ Deuxième dépêche de Lionne à Mazarin (15 février 1655), AAE CP Rome 129, f^o 14.

⁵⁵⁵ Dépêche de Lionne à Brienne (8 mars 1655), AAE CP Rome 129, f^o 129.

⁵⁵⁶ Voir Visceglia, « The Factions of the Sacred College », art. cit., p. 120.

du chef – choisi théoriquement pour son expérience et sa réputation – sur ses collègues. L'unicité du chef était nécessaire pour modérer les tempéraments et intérêts divers des cardinaux et pour veiller à l'unité d'action. Dans le cadre d'une faction de Couronne, les directives des souverains, transmises par l'ambassadeur, ajoutaient une exigence de fidélité du chef de faction et de ses confrères aux injonctions du représentant princier. Ces trois éléments constituaient le ciment de l'unité factionnelle. Les rapports d'amitié devaient être préservés, comme l'avait bien compris le cardinal Bichi en 1644 : « Entre M. le C[ardin]al Anth[oin]e et moy, il s'est passé de grands termes d'amitié, de privauté et de confiance, et hors la presse que je luy fais pour le porter à quelque chose pour la France, nous sommes, à ce qu'il tesmoigne, en la meilleure intelligence du monde »⁵⁵⁷. Si une telle amitié n'était pas toujours d'une profonde sincérité, il fallait au moins la tenir en apparence, comme l'avouait Bichi, qui connaissait la faiblesse d'Antonio à l'égard de son frère aîné : « Je fais tout ce que je puis po[u]r l'entretenir de la sorte, voyant qu'il est du service du Roy de faire ainsy, quant ce ne seroit que pour l'apparence, quoyque d'ailleurs je doute tousjours qu'il ne nous sera qu'à charge »⁵⁵⁸. Ce semblant d'unité existait au début du conclave de 1644. À la mi-janvier 1655, Antonio espérait aussi que « la troupe demeure ferme et unie dans les sentiments qu'elle a maintenant »⁵⁵⁹. Malgré ces bonnes intentions, le maintien de l'unité était particulièrement complexe. Les conflits internes pouvaient éclater, comme ce fut le cas entre Antonio et Bichi en 1644, Antonio ayant témoigné à Saint-Chamond « une si grande jalousie contre luy [Bichi] qu'il ne faut pas apporter peu de soin pour empescher une rupture entr'eux »⁵⁶⁰. En 1655, Lionne eut à gérer deux différends, rapportés par Thévenot, entre Este et Orsini⁵⁶¹, et entre Este et Antonio : « Monsieur Tevenot me donne advis de quelques dispositions qu'il voit une division entre M^r le Card. d'Est[e] et M. le Card. Antoine. Je veilleray soigneusement pour la prévenir et pour la faire cesser si elle éclate, voiant bien combien elle seroit préjudiciable au service du Roy »⁵⁶². Nous voyons bien ici que les tentatives de réconciliation relevaient de l'ambassadeur, chargé par le roi du maintien de l'unité de sa faction, en cas de défaillances internes. N'appartenant pas au Sacré-Collège, il était suffisamment distant pour effectuer un arbitrage entre cardinaux. En 1667, au contraire, l'unité de la faction ne fut pas menacée, ce qui fut une raison majeure de son succès. Chaulnes rassurait le roi dès le début du conclave :

« À l'esgard, Sire, de v[ot]re faction, elle est entrée dans le Conclave avec l'union que V. M. peut souhaiter. Les déclarations que m'a fait M. le Card[ina]l Antoine estant qu'il n'aueroit nul ombrage de M. le Card[ina]l d'Est[e], et qu'il feroit volontiers tout ce qu'il luy diroit, et de l'autre costé, M. le Card[ina]l d'Est[e] m'a assuré qu'il auroit une entière et sincère confiance avec M^r le Card[ina]l

⁵⁵⁷ Lettre du cardinal Bichi à Mazarin (18 juillet 1644), AAE CP Rome 84, f° 41 v°.

⁵⁵⁸ *Ibid.*, ff. 41 v°-42.

⁵⁵⁹ Lettre de Thévenot à Mazarin (17 janvier 1655), AAE CP Rome 127, f° 165.

⁵⁶⁰ Dépêche de Saint-Chamond au roi (10 août 1644), AAE CP Rome 84, ff. 145-145 v°.

⁵⁶¹ « [...] Pio luy a dit que Este et Orsin estant fort mal ensemble, mais qu'Este ne luy en a rien dit (j'esclairay demain la chose pour y remédier s'il se peut) [...] » Dépêche de Lionne à Mazarin (25 janvier 1655), AAE CP Rome 127, f° 186 v°.

⁵⁶² Dépêche de Lionne à Brienne (8 mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 135.

Antoine et suivroit volontiers tous ses con[seils] ; et par-dessus le tout, M. le Card[inal] Grimaldi m'a promis de veiller à l'exécution de ce bon dessein, et de contribuer au maintien de cette bonne intelligence. »⁵⁶³

Nous avons pu constater aussi les contradictions d'un personnage comme le cardinal Antonio, soucieux d'être respecté comme protecteur en 1644, tout en manifestant une véritable absence par sa distance et son indécision à l'égard des directives royales. Si Antonio exigeait de Saint-Chamond qu'il lui témoignât « la confiance entière qui estoit deüe à sa charge de Protecteur de France »⁵⁶⁴, cette déclaration ne l'empêchait pas d'intriguer, aux côtés de son frère, en faveur de l'élection de Pamphilj, malgré l'exclusion du roi. Saint-Chamond réussit, dans un premier temps, à persuader Antonio : « M. le C[ardin]al Anthoine [...] a enfin cédé à mes raisons et promis de n'y penser plus »⁵⁶⁵. Mais celui-ci finit par abandonner ses résolutions quelques jours plus tard : « Maintenant j'ay advis que ledict Cardinal Anthoine reprend la pratique pour Pamphilio et pour luy donner le change »⁵⁶⁶. En dépit de ses hésitations et revirements, le protecteur avait fini par désobéir clairement aux intentions du roi, prenant une part active à l'exaltation de Pamphilj, comme le constatait amèrement l'ambassadeur au lendemain de l'élection : « [...] Monsieur le Cardinal Anthoine luy a procuré cette dignité au préjudice de la parole qu'il m'avoit donnée par escrit de ne le faire pas. [...] J'ay faict tout ce qui se pouvoit au monde pour destourner ce coup, mais comme je ne pouvois pas entrer dans le conclave, Messieurs nos Cardinaux françois rendront compte à Vostre Majesté de ce qui s'y est passé »⁵⁶⁷. Un tel aveu nous montre qu'en dépit de son autorité et de sa force de coercition, l'ambassadeur n'était pas en mesure de maîtriser parfaitement le jeu de la faction, et ce en raison de la stricte clôture du conclave. En accusant Antonio de lui avoir « manqué de foy et de parole »⁵⁶⁸, Saint-Chamond manifestait l'échec de l'authentique fidélisation d'un protecteur qui s'est défilé devant les devoirs de sa charge. Dans son instruction du 11 octobre, par laquelle il demandait à Saint-Chamond de sanctionner Antonio, le roi l'accusait de l'avoir « tousjours payé de continuelles excuses et de subterfuges »⁵⁶⁹. Antonio était désigné comme responsable de l'échec de la stratégie française, pour avoir, dans un premier temps, poussé la France à exclure Pamphilj, en raison de l'inimitié qui opposait ce dernier aux Barberini, puis d'avoir tenté de se rapprocher de ce cardinal, par crainte d'une probable victoire de celui-ci. En outre, Saint-Chamond a pointé du doigt la tentative d'instrumentalisation de la faction française par les Barberini, pour servir leurs intérêts, et leur en fit le sévère reproche⁵⁷⁰.

⁵⁶³ Dépêche de Chaulnes au roi (4 juin 1667), AAE CP Rome 184, f° 43.

⁵⁶⁴ Dépêche de Saint-Chamond au roi (1^{er} août 1644), AAE CP Rome 84, f° 114.

⁵⁶⁵ Dépêche de Saint-Chamond à Mazarin (5 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 272 v°.

⁵⁶⁶ Dépêche de Saint-Chamond à Brienne (12 septembre 1644), AAE CP Rome 84, ff. 310-310 v°.

⁵⁶⁷ Dépêche de Saint-Chamond à la Régente (15 septembre 1644), AAE CP Rome 84, ff. 326-326 v°.

⁵⁶⁸ Dépêche de Saint-Chamond à Brienne (19 septembre 1644), AAE CP 84, f° 366.

⁵⁶⁹ Instruction du roi à Saint-Chamond (11 octobre 1644), AAE CP Rome 84, f° 370.

⁵⁷⁰ « Mais avec tout cela je ressens un extreme desplaisir de n'entendre point du tout parler de la faction françoise dans le conclave, tous ceux qui en discourent ne faisans mention que de celle d'Espagne, et de celle de v[ot]re maison, et publient hautement, en ma p[ré]s[en]ce mesme, que nous n'aurons jamais de pape, si ces deux là ne conviennent ensemble. Je scay

Le manque de zèle des cardinaux factionnaires en faveur des candidats du roi était aussi un frein au succès de la pratique française. En 1655, la faveur du cardinal Antonio était portée sur Rapaccioli, au détriment de la cause de Sacchetti. Pour Lionne, cette attitude avait comme l'impact d'une exclusion : « Hier au soir, [...] je receus un billet du conclave qui m'apprend que M^r le Card[in]al Antoine, par le désir immodéré qu'il a en faveur de Rapaccioli, ruine aussi cruellement les affaires de Sacchetti, comme il feroit de tout autre sujet que le roy voudroit autant exclurre, comme il désire celuy cy »⁵⁷¹. Lionne constatait, dans le même temps, la « froideur » du cardinal d'Este à l'égard de Sacchetti : « [...] depuis dix jours, j'ay eu les oreilles battües de tous costez du préjudice que faisoit à Sacchetti la froideur dudict Card[in]al d'Est[e], et le désir qu'il a de porter d'autres sujets »⁵⁷². L'ambassadeur pouvait toutefois compter sur la fidélité du cardinal Bichi, qui tenta tout son possible pour convaincre Antonio⁵⁷³. Cette dispersion des voix de la faction française s'étant avérée nuisible à la cause de Sacchetti, Lionne se résigna à intégrer Chigi dans la liste d'inclusion française, comme moindre mal pour éviter l'élection de Rapaccioli.

Une autre faille consistait en l'opiniâtreté de la France à maintenir sa pratique. En portant avec entêtement un unique candidat, susceptible d'être rejeté par les autres factions, voire de subir une exclusion, la pratique risquait d'être vouée à l'échec. Le conclave de 1644 révéla pleinement cette défaillance. Dès le début, la pratique de Sacchetti était marquée par l'opposition résolue des Espagnols, « mal disposés envers Sacchetti à cause de l'amitié qu'il a pour le cardinal Mazarin »⁵⁷⁴. Au début du mois de septembre, la cause de Sacchetti était jugée désespérée, en raison de l'opposition des Espagnols et des Romains à son élection⁵⁷⁵. Malgré tout, le mémoire secret du 19 septembre demandait à Bichi de faire persister la faction en faveur de Sacchetti, ne serait-ce que pour « la gloire d'avoir eslevé celuy mesme que nos ennemis excludoient »⁵⁷⁶. Le combat à outrance entre les causes de Sacchetti et de Pamphilj était une illustration, sur le terrain du conclave, de la guerre acharnée entre la France et l'Espagne, mais se termina ici à l'avantage de l'Espagne, la France n'ayant pas voulu abandonner la pratique de Sacchetti, pour mettre « sur le tapis » un

bien que la vostre est jointe à celle du Roy puisque V. E. est le protecteur de ses aff[air]es, mais elle ne doit pas absorber le nom de la France. » Lettre de Saint-Chamond au cardinal Antonio (31 août 1644), AAE CP Rome 84, f° 226 v°.

⁵⁷¹ Dépêche de Lionne à Mazarin (1^{er} mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 75.

⁵⁷² Billet de Lionne à Thévenot (7 mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 81.

⁵⁷³ « Le Card[in]al Bichi fit avant hyer un bon catéchisme au Card[in]al Antoine, luy faisant voir en substance le paradis et l'enfer selon qu'il se conduiroit, mais on ne remarqua pas hyer que cela eut rien opéré. » Dépêche de Lionne à Brienne (16 mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 175.

⁵⁷⁴ « [...] si crede che i medesimi Spagnoli, ancorche mal disposti verso Sacchetti per l'amicizia che tiene col Card[ina]le Mazarini, non si sarebbono arrischiati di tentare la esclusione publicamente [...] » Mémoire du cardinal Antonio à Saint-Chamond (9 août 1644), AAE CP Rome 84, f° 174.

⁵⁷⁵ « Sacchetti est tellement contrarié par les Espagnolz et par les Romains qu'il n'y a aucune apparence de le pouvoir faire réussir. » Dépêche de Saint-Chamond à Mazarin (6 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 288 v°.

⁵⁷⁶ Voici la citation dans son intégralité : « Sa Maj[esté] juge superflu de recommander aud[it] S^r Card[in]al de penser incessamment aux moyens de surmonter les obstacles qui se rencontrent à l'agrandissem[en]t de Sacchetti. Elle est assurée que la déclara[tion] contraire des Espagnolz l'y aura encore eschauffé davantage, et comme ilz ne laissent rien en arrière pour faire réussir Pamphilio, nous devons d'autant plus travailler en faveur dud[it] Sacchetti, quand nous ne devrions y estre meus que par la gloire d'avoir eslevé celuy mesme que nos ennemis excludoient. » Mémoire secret du roi au cardinal Bichi seul (19 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 257.

candidat de compromis. En 1655, la France avait relancé la cause de Sacchetti, en dépit du précédent de 1644. L'élément positif était que l'Espagne n'avait pas formulé d'exclusion formelle contre lui⁵⁷⁷. L'Escadron volant avait déjà posé Chigi à côté de Sacchetti dans sa liste d'inclusion. Il estimait en effet que les espérances de Sacchetti étaient « comme ruinées » dès le mois de février⁵⁷⁸, malgré les scores honorables qu'il avait obtenus jusqu'à la mi-mars – 40 voix le 9 mars. Lionne poussa toutefois la faction à privilégier jusqu'au bout la cause de Sacchetti : « Mais Dieu me garde d'avoir seulement la pensée qu'il fallut, si la preuve n'avoit pas réussi, se relascher, et passer aussy tost à d'autres sujets. Il faut mourir à Sacchetti, ou l'emporter, et quand on manquera cent fois la mesme preuve, la tanter encore deux cent [sic] autres »⁵⁷⁹. À la fin de ce billet à Thévenot, il ajoutait avec un surprenant optimisme : « Il ne faut considérer d'autre Pape possible que Sacchetti, et si on se met bien en teste cette vérité, et qu'on n'ayt pas tant de secondes intentions, Sacchetti sera Pape infailliblement [...] »⁵⁸⁰.

À la mi-mars, Duneau informait Mazarin qu'il avait « esté jugé à propos de suspendre pour quelque temps la pratique pour Sacchetti »⁵⁸¹. L'impatience des cardinaux plaidait en faveur d'une concession. Les cardinaux de la faction « Barberine » firent savoir qu'ils « n'estoient pas résolus de mourir enfermez parmy la puanteur et l'ordure »⁵⁸². La crainte de voir se reproduire l'échec de 1644 invita Lionne à modifier la pratique française, en portant Chigi comme candidat secondaire à côté de Sacchetti. Dans l'objectif de Lionne, « le party du Roy concourant franchement à Chigi fera mieux le jeu de Sacchetti »⁵⁸³. L'ordre du roi était clair à ce sujet :

« Sad[it]e M^{te} révoque les ordres qu'elle avoit cy devant donnez à messeigneurs les cardinaux de son parti de faire l'exclusion aud[it] seigneur cardinal Chigi, et désire que, non seulement ilz concourent à son élection, mais qu'ils la procurent en cas que l'on perde à la fin toute espérance de faire réussir celle de monseigneur le Cardinal Sacchetti, dont ilz devront poursuivre de tout leur pouvoir l'exaltation [...] »⁵⁸⁴

Cette initiative de Lionne, convaincu par le blocage de la situation et par les plaintes et inquiétudes des cardinaux, permit d'éviter la débâcle du précédent conclave, puisque Chigi remporta l'élection, fort du soutien personnel de Sacchetti. La faction française avait su – *in extremis* – tirer profit de cet assouplissement stratégique, qui fut la règle d'or du conclave de 1667.

⁵⁷⁷ « Il y eut à la closture du conclave grand bruit et division dans ce parti sur ce que l'ambassadeur [sic] d'Espagne déclara qu'il n'avoit point d'ordre formel pour l'exclusion de Sacchetti, et que Médicis prétendoit le contraire. » Dépêche de Lionne à Brienne (26 janvier 1655), AAE CP Rome 127, f° 213 v°.

⁵⁷⁸ *Ibid.*, f° 28.

⁵⁷⁹ Billet de Lionne à Thévenot (7 mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 81 v°.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, f° 82.

⁵⁸¹ Lettre de Duneau à Mazarin (15 mars 1655), AAE CP Rome 127, f° 313 v°.

⁵⁸² Dépêche de Lionne à Brienne (10 mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 148 v°.

⁵⁸³ Dépêche de Lionne à Brienne (16 mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 179.

⁵⁸⁴ « Déclaration envoyé par le S. de Lionne à M^{rs} les Card^{aux} du parti du Roy » (17 mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 185.

Relevons un dernier point faible du mécanisme factionnel de la France qui tient en l'appréciation du caractère imprévisible de l'élection pontificale. Le conclave de 1655 nous a montré qu'une situation de blocage pouvait être soudainement levée et permettre ainsi une élection rapide. Les cardinaux factionnaires devaient saisir la moindre opportunité pour accélérer l'élection de leurs candidats. Dans sa réforme de 1621, Grégoire XV renforça un mode de scrutin complémentaire, qui permettait de favoriser une élection rapide en faveur d'un des cardinaux en tête des intentions de vote. Il s'agit du vote d'accession ou « *per accessum* », appelé aussi « *accessit* ». Voici l'explication que nous en donne Joseph Güthlin : « Il est basé sur le principe qu'un électeur a le droit de modifier son vote, séance tenante, et de le reporter, dans un second tour, sur un nom qui, au premier, a déjà reçu un certain nombre de suffrages »⁵⁸⁵. Chaque scrutin comportant deux tours, un cardinal pouvait décider, au second tour, de basculer son suffrage sur un autre prélat. S'il s'agissait du transfert, secrètement négocié, des voix d'une faction entière, une élection immédiate pouvait être déterminée. Pamphilj fut ainsi élu, en 1644, grâce à l'accession de la faction « Barberine », selon ce que rapportait Saint-Chamond : « Mond[it] S^r Card[ina]l Anthoine, en ayant conféré avec ses amis, entra jeudy de bon matin en la Chapelle de Sixte, où, voyant que M. le Card[ina]l Pamphilio avoit quinze voix, il alla avec trente trois de ses créatures *ad accessum*, si bien qu'avant midy il fut proclamé Pape soubz le nom d'Innocent X^e [...] »⁵⁸⁶. Un tel procédé pouvait être décidé au dernier moment, au terme de négociations particulièrement concluantes avec d'autres factions. Lionne était conscient de la rapidité de l'accession, et de son caractère déterminant dans le cadre de l'élection de Chigi, en 1655 : « [...] quand on voudra faire Chigi Pape, il suffira de s'entendre la matinée mesme, et que les uns aillent au scrutin et les autres à l'accez, avec tous leurs vœux »⁵⁸⁷. L'élection était déterminée par l'importance des voix d'accession, qui permettaient d'atteindre, voire de dépasser largement le plafond des deux tiers des suffrages nécessaires.

L'échec de 1644 avait fait comprendre l'importance stratégique du ralliement d'accession, comme un moyen de s'attacher, par anticipation, la bienveillance du futur pape. Lionne écrivait au lendemain de l'élection : « [Chigi] a eu toutes les voix, 26 au scrutin et 39 à l'accez. La France y a eu la meilleure part, et il scait très bien les ordres donnez par V. E. »⁵⁸⁸. L'imprévisibilité de l'élection par mode d'accession exigeait donc une grande réactivité de l'ambassadeur et de la faction, ce dont Lionne put se féliciter à cette occasion. En 1667, la large victoire de Rospigliosi, « réussie avec l'applaudissement universel de tout le Sacré-Collège »⁵⁸⁹, était d'autant plus un

⁵⁸⁵ Güthlin, *L'élection papale*, *op. cit.*, p. 245.

⁵⁸⁶ Lettre de Saint-Chamond à MM. d'Avaux et Servien (18 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 359 v°.

⁵⁸⁷ Dépêche de Lionne à Brienne (30 mars-6 avril 1655), AAE CP Rome 129, f° 229.

⁵⁸⁸ Lettre de Duneau à Mazarin (7 avril 1655), AAE CP Rome 127, f° 362 b.

⁵⁸⁹ « Porro à V. M[ae]s[t]à con tutto l'ossequio dell'animo la notitia dell'Assuntione al Pontificato del S. Card[ina]le Giulio Rospigliosi, succeduta con applauso universale di tutto il Sac. Collegio [...] » Lettre du cardinal Maidalchini au roi (20 juin 1667), AAE CP Rome 184, f° 104.

succès de la faction française que la pratique de ce cardinal avait été portée dès le début du conclave. Chaulnes avait compris que le procédé de l'accession était une occasion à ne pas manquer : « [...] si le Pape n'eust esté fait le jour qu'il l'a esté, nous en avions pour trois mois, avec toutes les apparences d'un très mauvais sucez [...] »⁵⁹⁰. Le secret de la démarche fut en outre pleinement gardé par les protagonistes, à savoir Lionne et Retz (France), Chigi (faction népotique) et Azzolini (Escadron volant)⁵⁹¹.

⁵⁹⁰ Dépêche de Chaulnes à Lionne (5 juillet 1667), AAE CP Rome 184, f° 206 v°.

⁵⁹¹ Voir Dépêche de Chaulnes à Lionne (5 juillet 1667), AAE CP Rome 184, f° 207.